

Unité Préapprentissage

Voie Raccordement

Voie Orientation

Voie Intégration

Informations générales

Préambule

L'Unité pédagogique Préapprentissage est destinée aux élèves

- qui n'ont pas encore trouvé de place d'apprentissage dans la formation choisie ;
- dont les connaissances scolaires ne permettent pas encore l'accès à une formation en école ;
- dont le projet de formation professionnelle n'est pas encore déterminé.

Elle propose trois voies de formation : **Raccordement - Orientation - Intégration**

L'Unité pédagogique Préapprentissage a pour but premier de préparer l'entrée en apprentissage des élèves dans une voie de formation conforme à leurs intérêts et à leurs capacités.

Pour l'élaboration de leur projet professionnel, les élèves bénéficient de l'encadrement du Service conseil de l'ESTER.

Les classes de Préapprentissage ne doivent pas être considérées comme une simple prolongation de la scolarité obligatoire. Avant de s'y inscrire, l'élève devrait, en principe, avoir déjà

effectué des démarches de recherche d'une formation professionnelle.

La direction de l'ESTER peut limiter l'accès à l'Unité Préapprentissage pour des raisons d'effectif.

Voie Raccordement

Objectifs généraux

Il s'agit d'une année de formation en école qui conduit à un apprentissage exigeant des connaissances scolaires approfondies ou à une filière de formation en école à plein temps (diplôme de commerce, certificat de culture générale options santé et socio-pédagogique, formations techniques, etc). Cette voie a pour objectifs :

- la consolidation et l'élargissement des connaissances dans les disciplines scolaires fondamentales;
- l'élaboration d'un projet de formation professionnelle.

Conditions d'admission

La voie Raccordement est ouverte aux élèves promus de 9^e année de la section Préprofessionnelle de l'Ecole secondaire, âgés de 18 ans au maximum, sur la base des conditions d'admission suivantes :

- un test d'évaluation en français et en mathématiques;
- un préavis du maître de classe de 9^e année Préprofessionnelle.

Les élèves ne répondant pas à ces exigences peuvent être admis sur dossier.

Voie Orientation

Objectifs généraux

Il s'agit d'une formation scolaire d'une année complétée par des stages en entreprise et qui doit aboutir à un apprentissage.

Le premier semestre s'effectue en école à plein temps et a pour objectifs :

- la révision et la consolidation des connaissances scolaires indispensables à toute formation professionnelle;
- l'élaboration d'un projet de formation professionnelle.

L'élève est tenu d'effectuer des stages en entreprise afin de s'informer sur les métiers susceptibles de l'intéresser ou de confirmer un choix de formation.

Le second semestre est organisé en formation alternée, à raison de 2 jours de cours en école et de 2 ½ à 3 jours d'activité pratique en entreprise par semaine. L'élève étant, en principe, clairement orienté quant à son choix de formation professionnelle, le travail en entreprise prend l'aspect d'un véritable préapprentissage qui a pour buts :

- de lui permettre de se confronter aux réalités du monde du travail et de s'immerger progressivement dans la vie professionnelle;
- d'acquérir des compétences pratiques.

Pour poursuivre sa formation en voie Orientation au 2^e semestre, l'élève devra obligatoirement disposer d'une activité pratique en entreprise.

L'élève, aidé par ses parents, effectue en principe lui-même les démarches de recherche d'une place de travail en entreprise.

Conditions d'admission

La voie Orientation est ouverte aux élèves promus de 9^e année de la section Préprofessionnelle de l'Ecole secondaire, âgés de 18 ans au maximum.

Les élèves ne répondant pas à ces exigences peuvent être admis sur dossier.

Les élèves passent un test indicatif en français et en mathématiques.

Un préavis est demandé au maître de classe de 9^{ème} année Préprofessionnelle.

Voie Intégration

Objectifs généraux

Il s'agit d'une formation d'une année alternant cours en école et intégration professionnelle en entreprise et qui doit aboutir à un apprentissage ou à l'entrée dans le monde professionnel.

Elle a pour objectifs :

- la consolidation et d'approfondissement du bagage scolaire ;
- l'élaboration d'un projet de formation professionnelle ;
- l'intégration progressive dans le monde professionnel ;
- l'acquisition des compétences pratiques.

Durant les mois de mai et juin précédant l'entrée des élèves en voie Intégration, un projet de formation professionnelle est défini avec chacun d'eux, en collaboration avec l'OROSP et les enseignants de l'Ecole secondaire.

Les élèves dont le projet de formation est trop peu défini ont l'obligation d'effectuer des stages d'information en entreprise durant les derniers temps de leur scolarité obligatoire. Cette démarche s'effectue en accord avec la direction de l'Ecole secondaire.

Dès le début de leur formation en voie Intégration, les élèves exercent une activité pratique en entreprise. La place de stage pratique peut-être trouvée :

- par les élèves eux-mêmes ou leurs parents ;
- par l'école (réseau d'entreprises).

Conditions d'admission

La voie Intégration est ouverte aux élèves libérables de la section Terminale de l'Ecole secondaire, âgés de 18 ans maximum.

Les candidats ne répondant pas à ces exigences peuvent être admis sur dossier.

L'admission s'effectue sur la base d'une lettre de motivation et d'un entretien d'évaluation qui a lieu en présence des parents ou du responsable légal.

Un préavis est demandé au maître de classe de la section Terminale.

Dispositions communes

Dotations horaires (nombre d'heures dispensées par semaine)

Branches	Raccordement	Orientation		Intégration
		1 ^{er}	2 ^{ème}	
Français	5	5	3	7.5
Appui de français	Sur convocation	Sur convocation	Sur convocation	-
Allemand	5	3	3 fac.	Selon projet
Anglais	5	3	2	-
Appui d'anglais	Sur convocation	-	-	-
Mathématiques	5	4	2	5.5
Sciences	2	2	-	-
Connaissances de l'entreprise	2	2	1	1
Histoire, géographie, civisme	2	3	1	2
Bureautique	2	2	2	2
Informatique	1			
Activités créatrices manuelles, dessin technique	-	2	-	2
Dessin artistique	1	-	-	-
Techniques d'entretien	1	2	-	1
Préparation à la formation professionnelle (entretiens individuels)	1	1	1	1
Education physique et expression corporelle	2	3	2	2
Stages en entreprise obligatoires	Recommandés	2 à 3 semaines	-	-
Intégration professionnelle	-	-	2½ à 3 j. par sem.	2 à 2½ j. par sem.

Les dotations horaires sont sujettes à modifications.

Période d'inscription : **Avril**

Test : **19 mai 2010** (test d'admission pour la voie Raccordement et test indicatif pour les voies Orientation et Intégration).

Ecolage : Pris en charge par le canton de Neuchâtel, sauf pour les élèves dont les parents sont domiciliés dans un autre canton ou à l'étranger.
Se renseigner auprès du secrétariat de l'école.

Frais divers : **Environ fr. 500.- par an** (moyens d'enseignement, activités culturelles et hors-cadre).

Titre délivré : **Attestation de l'école.**